

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME-

Il est porté à la connaissance des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié dans son bulletin du vendredi 06 Novembre 2009, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la «Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME» initiée par Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales.

Le présent avis fournit les détails techniques pour la centralisation des ordres de vente à la BVMT.

RENSEIGNEMENTS SUR L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE

1. Identité de l'Initiateur:

Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales (Mohamed Saidane, Fakher Ben Ayed, Youssef Ben Ayed, Samir Ben Ayed, Lassaad Ben Ayed, Ahmed Ben Ayed, Ahmed Charfi, Ridha Charfi, Khaled Mnif, Mokhtar Mhiri, Khaled Abdelkafi, Mongi Jelassi, COTUNAL, SNCI, PROSID, INTERMETAL, CCPS, PROSID SUD, SOTIC, PROSID CENTRE, SGTM) est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

2. Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire:

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation -TSI-, intermédiaire en bourse, sis 32, rue Hédi Karray Immeuble Stusid Bank –Cité Mahrajène-1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

3. Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre:

Mr Mohamed Hédi Ben Ayed et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert détiennent 7 540 487 actions représentant 53,71% du capital de la SIAME dont 3,10% lui reviennent directement.

4. Nombre de titres visés par l'offre:

Par cette OPA obligatoire, Mr Mohamed Hédi Ben Ayed et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert visent l'acquisition du reste des actions composant le capital de la SIAME, soit 6499 513 actions représentant 46,29% du capital de la société. Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

5. Prix de l'offre:

Le prix de l'offre est fixé à 1,300 dinar l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6. But de l'offre:

La présente offre publique d'achat est initiée par Mohamed Hédi Ben Ayed et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°36 du 03/11/2009 relative à l'autorisation de ces derniers à acquérir un bloc de contrôle portant sur 7505 357 actions SIAME représentant 53,46% du capital de la société d'une part, et leur soumission à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la SIAME qu'ils ne détiennent pas, d'autre part.

7. Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants:

7-1- Politique industrielle:

- Recentrage de la société sur son cœur de métier
- Amélioration de sa compétitivité en assurant une meilleure gestion des coûts et une meilleure qualité des produits
- Développement des ventes en général et à l'export en particulier
- Amélioration de la rentabilité

7-2- Politique financière:

- Assainissement financier par la cession des participations hors exploitation
- Rationalisation de la gestion du besoin en fonds de roulement
- Amélioration de la gestion des excédents de trésorerie
- Optimisation des coûts de la dette

7-3- Politique sociale:

- Amélioration du climat social à travers des mesures de motivation, des actions de formation et la mise en place de plans de carrières
- Réorganisation des équipes et redéploiement de certains effectifs selon leurs compétences

8- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre:

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du mercredi **11 novembre 2009 au mardi 24 novembre 2009 inclus.**

9- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre:

9-1- Transmission des ordres:

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusque et y compris la date de clôture de l'offre, soit le mardi 24 novembre 2009. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusque et y compris le jour de clôture de l'offre.

9-2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT:

Les Intermédiaires en bourse établissent les états des ordres de vente en réponse à ladite OPA obligatoire, indiquant pour chaque ordre, le numéro de l'ordre, l'identité complète de chaque donneur d'ordre, la quantité offerte par le vendeur ainsi que le nombre total de donneur d'ordre, le nombre total de titres offerts par intermédiaire.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée, comporter le cachet de la société d'intermédiation et accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

La date limite de dépôt desdits états à la Bourse est fixée pour le mercredi 25 Novembre 2009 à 17heures, auprès du bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel- Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis aux intermédiaires déposants.

Par ailleurs, ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

MODELE DE L'ETAT DES ORDRES TRANSMIS A LA BOURSE

Chaque intermédiaire communique à la Bourse, une ligne par donneur d'ordre, comportant les données suivantes:

N°	Nom (Personne physique) / Dénomination (Personne morale)	Prénom	N° R. C. (Personne morale)	Référence Etranger	C. I. N. (Majeur ou Tuteur)	Date de naissance (Mineur)	Quantités offertes
1	BEN MOHAMED	Ali			3625416		50 000
2	BEN MOHAMED	Ahmed			3625416	11/02/2004	10 000
3	SOCIÉTÉ ANONYME		B4476				100 000
4	Etranger 1			PAS 5252			20 000
4	Nombre de donneurs d'ordres				Total de la Quantité offerte		180 000

9-3- Déclaration des résultats:

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

9-4- Modalités de règlement-livraison:

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

D'autres détails sur la présente OPA obligatoire sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du 06 Novembre 2009.